

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et va ton chemin.”



Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VI.

MONTREAL, 24 MARS 1879.

No. 5

SOMMAIRE.

1. LA PRESSE CATHOLIQUE AUX PIEDS DE LÉON XIII.
2. MORT DE MGR DANIEL AUMONIER AUX Z. P.
3. UNE GUÉRISON ATTRIBUÉE A L'INTERCESSION DE PIE IX.
4. REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES:
I. ITALIE.

- II. ESPAGNE.
- III. FRANCE.
5. AVIS
6. PETITES NOUVELLES.
7. DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.—Fin.

La presse catholique aux pieds de Léon XIII.

Avec tout autant d'empressement et d'enthousiasme que du temps de Pie IX, on s'est porté, dans la dernière semaine de février, vers le Vatican pour fêter l'anniversaire de l'élection de Léon XIII.

Le concours des fidèles, des évêques, des cardinaux a une fois de plus montré au monde que la Papauté n'a rien perdu de son prestige et de son influence et que le dévouement des catholiques ne diminue pas.

De toutes les démonstrations qui ont eu lieu en cette joyeuse et solennelle circonstance, il en est une d'un caractère tout spécial que nous tenons à signaler : nous voulons parler de la manifestation donnée par la presse catholique de l'univers entier.

On sait que depuis quelques mois il avait été question de réunir au pied du trône pontifical, des différents points du monde catholique, le plus grand nombre possible de représentants de la presse ultramontaine aujourd'hui la seule catholique.

Les efforts des organisateurs de cette démonstration ont été couronnés d'un succès qui a dépassé leurs espérances ; près de sept cents journalistes catholiques, de l'Europe en grande partie, mais aussi des différents points du monde, se trouvaient réunis, le 22 de février, au Vatican, dans la maison de leur *Rédacteur en chef*, comme disait l'un d'eux.

L'audience a été des plus solennelles et des plus importantes.

Lorsque le Pape, suivi de dix cardinaux, de plusieurs archevêques et évêques, parut dans la grande salle du

Consistoire, où était la réunion, des acclamations enthousiastes éclatèrent ; ces hommes habitués à ne penser que d'après le Pape, ne vivant que pour la défense des principes proclamés par Lui, ne pouvaient retenir leurs transports en voyant apparaître celui qui est leur oracle sur la terre. Le silence étant rétabli, Mgr Tripepi, qui fut l'âme de ce mouvement des journalistes catholiques, lut une adresse en latin, au nom de tous. “*Nous n'avons qu'une devise : plutôt briser notre plume et même donner notre sang et notre vie que de nous écarter de Vos prescriptions,*” a dit l'orateur. Ces paroles saluées et acclamées par les applaudissements frénétiques et prolongés de tous les députés de la presse catholique, parurent impressionner Sa Sainteté.

Léon XIII a répondu en latin par un admirable discours dont nous donnons la traduction (1).

Ces paroles, nous les regardons comme adressées à nous personnellement ; nous les enregistrons avec amour dans nos humbles colonnes, leur promettant le respect, l'obéissance dus aux enseignements de celui qui représente ici-bas le VERBE.

Une bien grande joie, fils bien-aimés, et un doux plaisir du cœur nous pénètrent aujourd'hui, en voyant tant d'hommes excellents suivre nos vœux et nos désirs, et partir de toutes les plages de la terre pour se réunir ici, dans la demeure du Pontife.

C'est au nom de tous les écrivains des journaux catholiques que vous venez manifester publiquement la foi et l'amour que vous nourrissez dans votre cœur, en nous présentant vos vœux pour la seconde année de notre Pontificat. La soumission pleine et entière de vos

(1) Nous empruntons cette traduction à la *Défense*.

cœurs, ainsi que vous venez de le déclarer solennellement par vos paroles et vos actes, votre volonté toujours portée vers la Chaire de Pierre, votre zèle ardent pour la religion, le généreux courage avec lequel vous avez entrepris la défense des droits de la vérité et de la justice, toutes ces choses vous font apparaître à nos yeux comme un bataillon de soldats d'élite, expérimentés dans la guerre, instruits pour la bataille, prêts à vous élanter, sur l'ordre et le signal du général, au milieu des plus nombreux ennemis et de faire même le sacrifice de votre vie.

Notre joie est d'autant plus grande que nous sentons combien ce temps manque de ces secours et de vaillants défenseurs de ce nouveau genre. En effet, depuis qu'est née cette liberté effrénée (qu'il serait plus vrai d'appeler licence) de publier tout ce qu'on veut, les hommes de révolution prirent immédiatement le soin de répandre une multitude presque infinie de journaux ayant pour but d'attaquer les principes du vrai et du juste ou de les mettre en doute, de s'acharner par la calomnie contre l'Eglise du Christ, de la signaler à la haine et de remplir les esprits des plus pernicieuses doctrines.

Ils comprirent bien vite quelle grande utilité, quels avantages ils pourraient retirer, pour l'accomplissement des desseins commencés, de la publication de journaux quotidiens.

Ces feuilles insinuaient peu à peu, insensiblement, dans le cœur des lecteurs le venin des erreurs; elles corrompraient les cœurs par l'excitation des appétits mauvais et par les plaisirs des sens.—Tout cela réussit si heureusement selon leurs vœux qu'on ne paraîtrait pas s'éloigner de la vérité si l'on rapportait, en grande partie, le déluge des maux et la misérable condition des choses et des temps où nous sommes arrivés, à l'empoisonnement par les journaux.

Aussi puisque, aujourd'hui, d'après l'usage qui prévaut universellement, il est devenu comme une nécessité de publier des journaux, les écrivains catholiques doivent y travailler très assidument afin de tourner à l'avantage de la société civile et à la défense de l'Eglise ce moyen usurpé par les ennemis pour la perte de l'un et de l'autre. Bien que les écrivains catholiques ne puissent pas se servir de ces artifices et de ces finesses qu'utilisent souvent les adversaires, ils peuvent pourtant facilement les égaler par la variété et l'élégance de leurs écrits, comme aussi par la rapidité à relater les plus nouveaux événements; bien plus, ils peuvent vaincre, par l'exposé des choses utiles, et surtout par la vérité que l'âme désire naturellement, et dont la force, le prestige, la beauté sont si grands que dès qu'elle apparaît à l'esprit elle lui arrache sans peine, de gré ou de force, son assentiment.

Mais, pour arriver à cette fin désirée, il convient grandement d'avoir un langage grave et modéré, afin qu'aucun mot acerbe ou inconsidéré ne vienne froisser le cœur des lecteurs, et afin de ne pas servir les passions des partis ou des intérêts particuliers en laissant au second plan le bien général.

Nous pensons donc qu'avant tout vous devez avoir soin, comme nous avertit l'Apôtre, de dire tous la même chose et de n'avoir pas de schismes parmi vous, mais d'être parfaits dans le même sentiment et dans le même jugement (1), adhérant, avec un ferme assentiment de vos cœurs, aux doctrines et aux décisions de l'Eglise catholique.

Et la nécessité de cette concorde apparaît d'autant plus qu'entre ces hommes mêmes, qu'on compte parmi les catholiques, il n'en manque pas pour entreprendre de définir et de décider des controverses publiques, de la plus haute importance, relatives à la situation même du Siège apostolique, et ils semblent penser autrement qu'il ne convient à la liberté et à la dignité du Pontife romain.

Il importe donc grandement, afin de ne laisser aucune cause d'erreur, de rappeler à l'esprit des catholiques que la puissance suprême de l'Eglise, conférée par Dieu à Pierre et à ses successeurs, pour maintenir dans la foi la famille du Christ tout entière et la conduire à l'éternelle béatitude du royaume céleste, d'après l'enseignement divin du Christ lui-même, doit revendiquer sa pleine liberté.

Afin donc de pouvoir librement exercer cette puissance dans tout l'univers, il s'est fait, par un conseil tout providentiel de Dieu, qu'après les dangereuses dissensions des premiers âges, on adjoignit à l'Eglise romaine une autorité civile et que, pendant un long espace

de siècles, au milieu de mille vicissitudes et de ruines d'empires, cette autorité lui fût conservée.

C'est pour cette raison, des plus graves sans doute, et non pas par ambition ou désir de dominer, comme nous l'avons souvent dit, que les Pontifes romains, toutes les fois qu'ils ont pensé qu'on violait et qu'on portait atteinte à ce pouvoir civil, ont jugé nécessaire de revendiquer comme une prérogative de leur apostolat la défense et la protection des droits de l'Eglise romaine. Nous-mêmes, à l'exemple de nos prédécesseurs, nous n'avons pas manqué d'affirmer et de revendiquer ces mêmes droits, et nous n'y manquerons jamais.

C'est pourquoi, vous, fils chéris, qui, ralliés autour de la Chaire de Pierre, vous montrez si disposés à défendre la cause du Siège apostolique, ne cessez pas, avec un accord et un courage unanimes, dans vos discours et dans vos écrits, de combattre pour la nécessité d'un pouvoir sacré, destiné à protéger le libre exercice de la puissance spirituelle; et, l'histoire à la main, montrez que ce pouvoir a été établi et continué par un droit si légitime que personne n'ose prétendre que dans le monde il en existe un supérieur ou même égal.

Mais si quelqu'un, afin de vous attirer la haine de la multitude, soutient que l'existence du pouvoir civil de l'Eglise romaine est incompatible avec la fortune de l'Italie et la prospérité du royaume, répondez qu'il n'y a rien à craindre pour le salut ni pour la tranquillité des populations, pas plus des Pontifes romains, s'ils sont investis de cette autorité, que de l'Eglise catholique si elle jouit de la liberté.

Le rôle de l'Eglise n'est pas, en effet, d'exciter des séditions, mais bien plutôt de les arrêter et de les apaiser; elle ne réchauffe pas les haines, mais les éteint par la charité; elle ne encourage pas la passion du pouvoir ou l'orgueil, mais au contraire y met un frein par la sévérité d'un jugement suprême et l'exemple du Roi des cieux. Elle n'empêche pas sur les droits de la société civile, mais les renforce; elle n'affecte pas d'exercer la puissance des rois, mais, s'acquittant religieusement du mandat que lui a confié Dieu dans la personne du Maître des apôtres, elle protège dans leur intégrité les principes sans lesquels il n'y a pas d'ordre possible, et qui sont les conditions nécessaires à l'existence de la paix, de l'honnêteté et de toutes les qualités civiles.

Quant à ce qui concerne les Italiens, les monuments des temps passés disent combien les pasteurs de l'Eglise romaine ont mérité de cette puissance citée et des intérêts de l'Italie; et ils sont en même temps le témoignage que Rome doit son noble et magnifique éclat à la religion catholique, car, ainsi que le disait Léon 1er: *Rome, en devenant le siège de Saint Pierre, a pris la première place dans le monde, et l'empire qu'elle exerce par la divine religion s'étend plus loin que sa domination terrestre* (1).

Ajoutez à cela, ce que personne n'ignore, la très grande sollicitude qu'ont montrée les Pontifes romains pour le développement des sciences et des lettres, la protection accordée par eux aux beaux-arts, la prospérité des peuples soumis à leur juste et paternelle autorité.

Déclarez, enfin, que l'Italie ne peut jouir ni de prospérité, ni d'une quotidienne tranquillité, qu'à la condition de sauvegarder en même temps la dignité du Saint-Siège et la liberté du Souverain-Pontife, dans la mesure de tous les droits qu'ils réclament.

Répandez dans le peuple, au moyen de vos journaux, de semblables enseignements et d'autres encore qui permettent de veiller au bien de la société civile et religieuse et sachez les réunir au moment opportun. Qu'un même amour, qu'une même pensée vous inspire tous: défendre la cause de l'Eglise et combattre pour les droits du Pontife romain.

A vous, défenseurs de la justice, de la liberté de l'Eglise, une ample moisson de fatigues et d'épreuves est réservée; attendez-vous à souffrir des persécutions multiples; mais gardez-vous de perdre courage, car il est d'un chrétien d'agir avec courage et de souffrir de même. Dieu, il n'en faut point douter, viendra en aide aux combattants en leur accordant de nombreux témoignages de sa munificence céleste.

C'est afin que ces biens vous arrivent nombreux, que, du fond du cœur, Nous vous donnons à vous, écrivains des journaux catholiques, Notre bénédiction apostolique comme un témoignage de Notre bienveillance pour vous.

(1) 1 Cor., I, 10.

(1) Serm. in Mat. SS. Petri et Pauli.

Mort de Mgr Daniel, aumônier aux Z. P.

Plus d'une fois, hélas! notre *Bulletin*, depuis qu'il existe, a dû se faire le héraut de douloureuses nouvelles; aujourd'hui encore, il lui faut ouvrir ses colonnes pour enregistrer la mort d'un homme qui avait laissé un beau souvenir dans le cœur de tous les zouaves pontificaux, surtout de ceux parlant la langue française. Nous voulons parler de Mgr Daniel, premier aumônier du régiment des zouaves pontificaux.

Ce digne et dévoué prêtre est mort à Nantes, sa ville natale, le 3 février dernier.

A nous de lui payer par la prière les secours spirituels qu'ils nous a rendus durant notre service sous le drapeau pontifical; quoiqu'il ne fut pas spécialement désigné pour la desserte des Canadiens, il fut néanmoins toujours pour nous rempli de cette prévenance et de cette charité que sait inspirer le vrai zèle, et qui dénotent le bon prêtre.

L'*Espérance du Peuple* rend compte des funérailles du regretté défunt dans les termes suivants :

Les obsèques de Mgr Daniel ont eu lieu en l'église cathédrale de Nantes, et c'est sous le coup d'une émotion profonde que nous venons rendre compte de cette imposante cérémonie.

Hélas! depuis quelques années, la mort nous a enlevé des amis bien chers, des chefs respectés entre tous, et notre ville devrait être accoutumée aux funérailles de ses plus nobles enfants.

Pourquoi donc ce dernier deuil vient-il d'offrir un caractère tout particulier de recueillement et de tristesse?

C'est que Mgr Daniel était l'aumônier des zouaves pontificaux.

Dès le début de l'invasion sacrilège du patrimoine de Saint-Pierre, il avait quitté sa chère Bretagne, à laquelle était réservé l'honneur de fournir aux zouaves leur premier prêtre en même temps que leurs premiers soldats.

A partir de ce moment, l'existence de Mgr Daniel fut indissolublement unie à celle du régiment, il eut part à ses épreuves comme à ses gloires. Il le personnifiait en toutes choses, principalement en cette inébranlable foi dans l'avenir, et souvent justifiée déjà par les événements les plus extraordinaires, et que rien ne renverse dans le cœur des soldats de la vérité.

Aussi voyait-on marcher derrière le cercueil, immédiatement après la famille, le général de Charrette, entouré de nombreux compagnons d'armes accourus de toutes parts, survivants de Castelfidardo, de Mentana, de Loigny, d'Ivry-l'Évêque et de tant d'autres combats soutenus pour l'Église et pour la France.

Puis venait un long cortège, où tous les rangs et toutes les conditions se trouvaient confondus dans une touchante communauté de respect et de regrets.

Après la sainte messe, qui a été célébrée par notre respectable ami, M. le chanoine Allard, doyen du chapitre, Mgr l'évêque de Nantes a donné l'absoute.

Il appartenait à Sa Grandeur, dont la sympathie est naturellement acquise aux âmes d'élite comme aux œuvres de dévouement, d'accorder ce précieux témoignage à la mémoire de celui qui représente toujours si dignement le clergé de Nantes dans son invincible fidélité à toutes les nobles causes.

Le deuil était conduit par le R. P. François, de l'ordre des Récollets, et par M. Rialland, le frère et le neveu de Mgr Daniel.

Aux coins du catafalque on remarquait deux des plus vaillants officiers des zouaves, MM. Zacharie du Reau et Joubert.

Un grand nombre de zouaves du Midi et de l'Est, prévenus trop tard, ont témoigné, par les dépêches les plus émues, de tous leurs regrets de n'avoir pu venir rendre les derniers devoirs à leur vénérable aumônier.

Mgr Daniel était aussi camérier secret de Sa Sainteté, chanoine d'Anagni et chanoine honoraire de la cathédrale de Nantes.

Une guérison attribuée à l'intercession de Pie IX.

En autres guérisons miraculeuses attribuées à l'intercession de Pie IX, les journaux d'Italie parlent beaucoup de celle d'une pauvre mère de famille, nommée Fortunata Rottelini, qui a été guérie subitement d'un mal déclaré incurable. Nous laissons raconter le fait par un correspondant romain, qui a pu interroger la miraculée et qui a reçu d'elle-même les détails de sa maladie et de sa guérison, ne l'acceptant toutefois qu'avec les réserves que nous impose la soumission à l'Église.

En descendant la rue *Guilia*, je m'arrêtai dernièrement devant le n° 36. Au rez-de-chaussée de cette maison, dénotant la plus infime pauvreté, habite une famille qui, depuis longtemps, éveille la pitié des cœurs compatissants. Fortunata Rottelini, mère de six enfants, éprouvée par une déplorable infirmité, et réduite à une extrême indigence, y réclamait les secours de la charité chrétienne.

Blanchisseuse de profession, elle travaillait honnêtement et laborieusement; mais, depuis deux ans, une plaie s'était ouverte à une de ses jambes. Forcée par le besoin de continuer quand même son travail, de demeurer des journées entières à la fontaine, son mal empira tellement que les médecins le déclarèrent inguérissable. La carie des os devint visible; la plaie passa à un état gangréneux. Pour sauver la vie à cette malheureuse femme, il n'y avait qu'un moyen: l'amputation.

J'avais appris le fait de la guérison de Fortunata et je tenais à entendre de sa bouche et à faire entendre à d'autres les détails de cette guérison prodigieuse, qui avait fait tressaillir mon cœur.

Je frappe à la porte. Une petite fille de 12 ans environ, au regard limpide, vint m'ouvrir. "Je garde mes petits frères, me dit-elle (effectivement, il y en avait trois de plus jeunes qu'elles); ma mère est allée chercher un peu de pain pour souper... Mais la voici qui revient." Et se mettant sur le seuil de la porte: "*Mamma, mamma, s'écrit-elle, fate presto; i signori sperano: Maman, venez vite; on vous attend.*"—Et nous aperçûmes, au bout de la rue, cette bonne femme qui se pressait d'arriver, marchant d'un pas ferme et levant la tête avec une certaine fierté, comme pour dire: "*Voyez comme je marche!*"

Elle nous fit entrer, et tandis qu'elle nous présentait des chaises, je promenais mes regards autour de moi dans ce pauvre logis. Quelques misérables meubles le garnissent. Partout la pauvreté la plus rude, mais relevée par une exquise propreté. Au milieu des images de la Madona et des saints, attachées au mur, je vis l'image chérie de Pie IX. Fortunata remarqua que mes yeux s'étaient fixés sur ce portrait: "Oui, s'écrit-elle, c'est Pie IX, mon bienfaiteur, qui m'a guérie. Voyez, tous mes enfants portent sa médaille suspendue au cou."

—Voudriez-vous, lui dis-je, nous raconter votre guérison?

—Bien volontiers, me répondit-elle.

Je la laisse parler et me fais un devoir de conserver au récit son éloquente simplicité:

"Depuis la naissance de Gigi (Luigi-Louis), il y a dix ans, j'éprouvai des douleurs dans une jambe. Puis, une

plaie s'ouvrit, puis une seconde, une troisième... ; il ne s'y forma pas moins de neuf trous, qui finirent par n'en faire qu'un seul, d'une dimension démesurée. L'enflure, vraiment effrayante, devint noire, et la suppuration si abondante, que je n'avais jamais assez de linge pour bander cette jambe. Heureusement que les religieuses de *San Giovanni dei Fiorentini* me donnèrent de la charpie. Pour ne pas tout infecter, il me fallut mettre encore tout autour un sac plein de son. J'inspirais tant de dégoût, que la seule vraie charité chrétienne osait m'aborder.

“Quant à mes souffrances, elles étaient extrêmement vives ; le plus léger mouvement m'arrachait de profonds gémissements. Tout travail me devint impossible. Mon cœur était navré de voir ces pauvres enfants en guenilles manquer souvent de pain. Mon mari était à l'hôpital. Des personnes bienfaisantes m'apportaient bien des aumônes, mais ces aumônes n'étaient pas régulières ; elles venaient un jour et faisaient défaut le lendemain.

“Le médecin Loughi ne voulait plus me soigner. C'est inutile, disait-il, tant que vous ne changerez pas de logement ; il vous faut une bonne chambre et une bonne nourriture. Hélas ! je n'avais pas même de quoi payer le loyer de cette pauvre habitation ! Un jour, le propriétaire de notre maison voulut me mettre à la porte avec mes petits enfants. Le comte Soderini, garde noble, qui me donnait des secours, parla de moi à Pie IX. *O sante Padre mio!*... Il daigna m'envoyer cinq scudis (25 francs). Et il a fait ainsi plus d'une fois...

Quand Pie IX eut rendu le dernier soupir : Il est en paradis, m'écriai-je ; il est saint ; il me guérira. Et sans retard je me traînai à son tombeau pour y pleurer et prier de longues heures. Tous les matins, je fis ce chemin, en m'appuyant sur les maisons, et non sans gémir par suite de mes douleurs. Bien des personnes semblaient s'offusquer de ces visites quotidiennes. Les *San-Pietrini* me brusquaient et se moquaient de moi. “Que venez-vous faire ici ? me disaient-ils. Vous priez en vain ; vos courses aggravent votre mal ; c'est tout ce que vous en retirerez.” Mais je ne me lassai pas et rien ne put me rebuter. Je continuai à aller à Saint-Pierre tous les jours.

—Quelles sont-les prières que vous adressiez à Pie IX ? lui demandai-je.

—“Les religieuses de *San Giovanni dei Fiorentini* m'en apprenaient de toutes sortes et de fort belles. Mais la douleur me les faisait oublier. Je disais simplement, du fond de mon cœur : *O Pio nono, bello santo mio, voi che patiste tanto delle gambe, voi che conoscete il dolore che io sento, fate mi la grazia di guarire* : O Pie IX, ô mon beau saint, vous qui avez souffert des jambes, vous qui connaissez les douleurs que je ressens, faites-moi la grâce de me guérir.”

“Cependant ma plaie devint si hideuse, qu'on me déclara que l'amputation était indispensable. Oh ! que je pleurai ! Je voulus me traîner encore une fois à Saint-Pierre ; c'était le 13 mai. (Ce jour-là était le jour de la naissance de Pie IX, coïncidence que paraît ignorer Fortunata.) Quelles supplications j'adressai au saint Pontife !

“Revenue chez moi, je me sentis brisée de fatigue. Je me jetai sur cette paille que voilà et je m'endormis. Mon sommeil fut de plomb ; aucune souffrance aigüe ne vint l'interrompre. Le matin, je dormais encore si pro-

fondément que mes enfants me contemplaient tout éfrayés. J'ouvris enfin les yeux. “Où est donc ma jambe ?” m'écriai-je. Je ne la sentais plus. Je soulève la couverture : ma jambe était là ; les bandages étaient tombés, l'enflure avait disparu, la plaie était fermée. A peine si on en voyait la trace. Je descendis du lit, je marchai sans la moindre douleur. Voyez vous-même, dit-elle, et, se déchaussant à l'instant, elle nous montra sa jambe, sur laquelle nous n'aperçûmes qu'une cicatrice. Maintenant, continua-t-elle, je marche comme quand j'étais jeune. Je vais régulièrement à la fontaine et puis ainsi gagner le pain de mes enfants. *O Pio IX, santo mio!* Et de grosses larmes roulaient dans ses yeux.

“Les religieuses de *San Giovanni Fiorentini*, Mgr Ricci, le duc de la Regina, et bon nombre d'autres grands et signori, et le médecin Loughi, qui voulait me couper la jambe, et mon bon curé de *santa Catharina della Ruota* vous répéteront ce que je vous dis.”

En effet, quarante personnes respectables par leur caractère et leur position élevée veulent déposer sous la foi du serment comme ayant été les témoins de ce fait, lorsqu'aura lieu l'enquête canonique sur ce prodigieux miracle.

Revue des intérêts catholiques.

ITALIE.—Le *beau ciel d'Italie* perd toujours de plus en plus de son charme pour les habitants de la péninsule ; le paupérisme, la faim, l'émigration : telles sont les plaies dont on se plaint avec plein droit sur tous les points de l'*Italie unifiée*.

Maintenant que les propriétés, dont les revenus étaient employés au soulagement des pauvres, sont passées au gouvernement, qui lui, n'en a jamais assez pour engraisser ses créatures, la misère désole et jette dans le découragement des milliers de familles.

C'est dans les grandes villes surtout que les souffrances sont les plus grandes ; on ne peut se peindre l'état des choses, dit-on, dans certains grands centres.

Une statistique officielle, touchant le Mont de Piété de Rome, pourra nous aider à nous faire saisir quelque chose de la vérité ; remarquons qu'il s'agit de la capitale de l'*Italie une*, où réside la famille royale, le gouvernement avec sa nuée d'employés grassement payés et où aussi le Pape attire des flots d'étrangers : qu'on juge ce qui doit en être des autres villes qui n'ont pas ces avantages ; nous empruntons à l'*Osservatore Romano* :

Le capital des gages déposés au Mont de Piété à Rome se monte à 4,200,000 francs.

La lugubre signification de ce chiffre frappe d'avantage, si l'on fait attention aux chiffres des années précédentes, et desquels il résulte que la misère a toujours été en augmentant, et que l'accroissement des objets engagés a suivi la même marche progressive. Au 31 décembre 1874, le capital des gages déposés au Mont de Piété était de 2,771,339 francs ; au 31 décembre 1875, de 3,266,358 francs, à la même date en 1876, ce capital s'élevait à 3,442,277 francs ; en 1877 à la même date, il s'élevait à 3,960,351 francs. En moyenne, l'augmentation annuelle est de

presque un demi million, augmentation désolante qui est le thermomètre de la misère de Rome, laquelle s'accroît chaque jour de plus en plus parce que les affaires et les travaux vont toujours en baissant, pendant que d'un autre côté les vexations spoliatrices vont en augmentant. Ces chiffres éloquents sont tirés du compte rendu de la commission présidée par l'Honorable Samuel Alatri. Il y a d'autres chiffres dans ce compte-rendu ; nous allons les citer pour instruire le public sur les opérations du Mont de Piété.

En 1875, le capital prêté fut de 7,363,787 francs ; et le nombre des gages déposés fut de 353,580. En 1877, le capital prêté par le Mont de Piété aux pauvres s'éleva à 9,405,543 ; et le nombre des gages déposés fut de 461,940.

Comme on le voit, de 1876 à 1877, il y a eu une augmentation de près de deux millions dans les opérations de prêt. Les objets que l'on porte au Mont de Piété sont si nombreux, que les salles actuelles où on les renferme, ne peuvent plus les contenir, et il devient nécessaire de se pourvoir d'un autre local pour cette fin.

Le cœur saigne à penser que le 80 pour cent de ces gages déposés vient des mains des pauvres véritables, lesquels demandent des prêts depuis un franc jusqu'à vingt. En 1877, la moyenne pour chacune des 296 journées d'opération du Mont de Piété a été de 1560 dépôts. Ce qui veut dire que chaque jour il y a à Rome 1560 familles qui ont faim et qui pour avoir un morceau de pain portent au Mont de Piété le dernier objet de valeur qu'elles aient.

Nous éprouvons un pénible serrement de cœur quand surtout nous considérons le nombre des malheureux qui ont donné des gages pour 1 franc à 3 francs. Car dans ce cas, il s'agit de vraie misère ; il y a nécessité urgente d'avoir du pain. En 1877, les gages déposés pour un à trois francs en objets d'or et d'argent a été de 29,792 ! Les gages de même valeur en lingerie, habits, objets de cuisine, ont été de 81,099 ! Pauvres gens ! Affamés et poursuivis par les régénérateurs actuels, ils portent au Mont de Piété l'anneau de l'épouse, la petite croix d'or de leur vieille mère, précieux souvenirs d'affections et du bien-être du passé. Pauvres gens ! Ils ont à porter même leurs habits au Mont de Piété et jusqu'à la pièce de toile qui était le dernier petit trésor de leur famille ! Et c'est contre ces pauvres gens que se déchainent les dominateurs du jour.

Le pire est que tous les indices enlèvent tout espoir d'un meilleur temps, et même les teintes sombres de l'avenir augmentent et font présager des jours de misère extrême. Le gouvernement et le municipe se donnent la main, et le maire surtout prend plaisir à frapper les cochers, les voiturins, les laveuses, les vendeurs ambulants, les petits marchands, etc. Où finirons-nous ? Dieu seul le sait. Mais en attendant, une bien triste responsabilité pèse sur ceux qui ont réduit Rome à des conditions si déplorables !

ESPAGNE.—Les journaux catholiques des dernières semaines nous apportent des détails intéressants sur l'état actuel des congrégations religieuses dans la péninsule Ibérique. L'Espagne se réveille-t-elle ? Il serait permis de l'espérer à voir les progrès faits en ce pays, depuis quel-

que temps, par les institutions en qui s'accroît de la manière la plus vive l'esprit du catholicisme.

On nomme successivement les Frères de Saint Vincent de Paul, les Frères Prêcheurs, les Franciscains, les Augustins, les Jésuites, les Capucins, les Carmes, etc., etc. Ils avaient été tous détruits ou chassés par la Révolution, mais, ainsi que le disait le P. Lacordaire, les moines sont comme des chênes : ils sont immortels. Ils ont reparu dès qu'un peu de liberté religieuse a été rendu à ce pays si longtemps éprouvé, ou plutôt ils sont sortis de nouveau des entrailles de cette terre éminemment catholique : et maintenant, ils grandissent, se multiplient et s'étendent, et avec eux s'étend leur action bienfaisante et se multiplient leurs dévouements. Qu'on ne leur mesure pas d'une main trop avare la liberté nécessaire, et ils payeront bientôt au centuple ceux qui leur permettent de vivre sans apprécier suffisamment, sans doute, les services que la société peut en attendre.

Leur mission en Espagne avait une telle importance qu'un homme d'Etat Anglais, bien que protestant, leur rendait, il y a quelques années, au moment de leur dispersion ou de leur suppression, un éclatant hommage. "La suppression des congrégations en Espagne, disait Lord Carnarvon, a été un vrai désastre pour l'Etat. Les couvents espagnols servaient souvent de banques agricoles ; ils rendaient faciles les améliorations, protégeaient les fermiers honnêtes et stimulaient partout le travail ; c'étaient des propriétaires actifs et intelligents..." On reconnaît sans doute, dans ces paroles, un esprit frappé des avantages matériels, auxquels il donne une importance supérieure certainement à celle que leur attribuaient ceux dont il veut faire l'éloge. L'écrivain n'oublie pas cependant la mission spirituelle des religieux. "Les moines, dit-il, étaient les conseillers spirituels et temporels du peuple, auquel ils faisaient le plus grand bien par leur administration ; ils étaient les arbitres de presque tous les litiges et les conseillers dévoués des travailleurs, aussi exerçaient-ils autour d'eux une influence illimitée."

FRANCE.—Depuis le 30 janvier, la France prétend avoir la vraie république ; déjà les fruits en sont goûtés : désorganisation, scandale.

Le ministre des finances, après avoir été accusé, (dans la presse républicaine s'il vous plaît), d'agiotage indigne, s'est vu interpellé dans la Chambre des députés, sur le sujet, par le parti extrême gauche : les coups de Bourse de M. Léon Say, ne plaisent pas à ceux des républicains qui n'en profitent pas.

Après M. Say, ce fut le tour du ministre de l'intérieur, M. de Marcère, qui aussi lui est accusé de "tripotages d'argent," c'est lui-même qui a dit le mot, ou tout au moins de "compromissions inavouables," avec certains personnages de la préfecture de police.

M. Say est resté debout avec son portefeuille ; M. de Marcère a dû laisser échapper le sien ; le ministre de l'intérieur a résigné.

C'est le fameux Clémenceau, l'orateur radical qui se fait le plus écouter dans le moment, qui a conduit la bataille contre M. de Marcère ; c'est une victoire de la Monarchie, Laissons faire encore quelque temps, laissons arriver

à Paris les amnistiés de la Commune, et nous aurons une nouvelle édition de 93 et de 71.

Le conseil municipal de Paris a voté l'expulsion en masse de tous les instituteurs "congréganistes"; il s'agit, dans l'exécution de ce vote, de supprimer cent quarante établissements comptant huit cent cinquante-huit maîtres et une population scolaire de quarante-neuf mille enfants. Malgré toute la bonne volonté de M. Ferry, ministre de l'Instruction publique, il paraît que la République n'a pas un personnel d'instituteurs laïques suffisant pour remplacer immédiatement les religieuses qu'on veut expulser. C'est pourquoi M. Ferry conseille à la préfecture de Paris d'aller avec précaution, et d'éviter de donner au changement des maîtres "le caractère d'une mesure excessive et précipitée, ou l'apparence d'une persécution." C'est-à-dire qu'il faut aller un peu plus *lentement* pour aller plus *sûrement*.

La modération apparente du ministre de l'Instruction n'est qu'hypocrisie; et aurait grandement tort celui qui escompterait sur l'esprit de modération de M. Jules Ferry. Pour connaître le personnage devenu ministre de l'Instruction publique en France, nous citerons ce qu'il écrivait, en 1869, dans sa profession de foi électorale:

"Ce n'est pas assez de décréter les libertés, il faut les faire vivre. La France n'aura pas la liberté tant qu'elle vivra dans les liens de la centralisation administrative, ce legs fait par le Bas-Empire à l'ancien régime, qui le transmet au consulat.

"La France n'aura pas la liberté tant qu'il existera un clergé d'Etat, une Eglise ou des Eglises officielles; l'alliance de l'Etat et de l'Eglise n'est bonne ni à l'Etat ni à l'Eglise..., etc.

"Aussi faut-il vouloir par-dessus tout la décentralisation administrative, la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, la réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury, la transformation des armées permanentes. Ce sont là les destructions nécessaires."

M. Louis Veillot, en 1871, au beau milieu de la Commune, traçait avec sa plume incisive comme le burin, le portrait qui suit du ministre actuel de l'Instruction en France:

"L'incendie continue et l'épouvante s'accroît. Le crime est inouï, il reste inimaginable. On pouvait s'attendre à tout, mais non pas à l'impossible. L'impossible est non-seulement réalisé, mais, hélas! d'une certaine manière dépassé. Si quelque prophète avait annoncé ce que nous voyons, et en était resté là, des voix se fussent élevées aussitôt pour attester qu'alors se verraient d'autres merveilles. Tout le monde se fût dit qu'alors la France serait consolée par un suprême élan des esprits et des cœurs; que quelque chose de grand éclaterait soudain à la face du monde, qu'il y aurait des repentirs et des aveux sublimes, et qu'enfin de cette montagne de cendres un phénix sortirait.

"Il n'y a rien, rien ne s'annonce, et tout semble annoncer qu'il n'y aura rien.

"Debout sur cette ruine incomparable, M. Thiers, entouré de MM. Jules Favre, Jules Simon et Ernest Picard, se baisse, ramasse quelque chose et nous le présente... C'est Jules Ferry, dont il fait un préfet de la Seine.

"Il nous annonce tranquillement qu'il n'a pu trouver que cela, et, tranquillement encore, que c'est quelque chose.

"C'est quelque chose, en effet. C'est dans tout le gouvernement de la Défense nationale ce qu'il y avait de plus décrié. Car, à les prendre avec indulgence, les uns étaient simplement impudents, les autres simplement ridicules. M. Jules Ferry était déjà l'impudence la plus ridicule et le ridicule le plus impudent, et il est sans comparaison celui qui s'est rendu le plus odieux à tout le monde, et qui a le plus insulté tout le monde.

"Comme Rochefort a peut-être l'honneur d'être le greudin pur, M. Jules Ferry a peut-être l'honneur d'être le pur faquin. Il est si bien mélangé d'incapacité en tout genre, de cuistrerie, de fatuité, de platitude civique, littéraire, oratoire! Des rues noires de son quartier électoral à l'hôtel de ville, de l'hôtel de ville à Montmartre, il s'est sali le ventre sur tant de pieds sales, il a tant paru, disparu, reparu, qu'il est devenu une chose à part. Il a sa personnalité, son visage et son odeur. On aimerait mieux Tirard, qui d'ailleurs l'accompagne, et Mottu qui, d'ailleurs n'est pas loin.

"Il a, de ses mains, armé Montmartre, et décoré Belleville d'un drapeau particulier. Il a, de ses mains aussi, pétri le pain du siège que nous avons tous mangé, après l'avoir attendu chaque jour de longues heures sous la pluie et la neige à la porte des boulangers, incapable même d'organiser la distribution de ce pain-là! Pour lui, il se faisait apporter du pain blanc, et il a su également très bien toucher ses appointements de préfet de la Seine, pendant le règne de la Commune.

"M. Thiers n'a pu trouver que ça, et c'est ça qu'il installe dans Paris quand Paris brûle!"

C'est entre les mains de cet homme qu'est confiée l'Instruction de la jeune génération de France!

Petites Nouvelles.

Un curé anglican de Londres, le Rév. Alierman Stanley, frère de Lord Stanley d'Aderley, vient de renoncer à son bénéfice pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Paris, 4 mars.—On annonce la mort de M. de La Rochette, député de la 2^{me} circonscription de Saint Nazaire (Loire Inférieure), fils du sénateur inamovible décédé il y a deux ans. M. de La Rochette avait servi pendant huit ans dans l'armée pontificale. Il fut élu député le 20 février 1876. Il a toujours siégé à la droite légitimiste.

Notre ancien camarade d'armes, M. Alexandre Vittrant, aujourd'hui éditeur du journal *La vraie France*, adresse à "ses anciens camarades de régiment au Canada," la lettre de faire-part qui suit:

"Monsieur et Madame Vittrant-Théry ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fils, que le baptême a fait enfant de l'Eglise catholique sous les noms de Joseph Camille.

"Lille, le 29 janvier 1879."

Voici qui peut donner aux républicains radicaux de France et de Belgique une leçon de justice et de bon sens :

“ La conférence d'histoire de l'Université de Cambridge, Angleterre, a délibéré, le 12 mars, sur la question de la suppression des monastères en Angleterre. Après trois jours de discussion, la conférence, *exclusivement composée d'anglicans et de gradués de l'Université* qui se destinent au ministère de l'Eglise anglicane, a pris, à la majorité de 88 voix contre 60, un arrêt conçu en ces termes : “ La suppression des monastères par Henri VIII a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous. ”

On sera heureux d'avoir quelques mots du “ vieux Charles ” ; M. Paquet goûte toujours les mêmes joies et le même bonheur au service de Léon XIII ; l'uniforme de gendarme lui va tout aussi bien, paraît-il, que celui de zouave ; son amour pour Léon XIII semble égalier celui qu'il portait à Pie IX.

Dans une lettre en date du 2 mars, où il évoque le souvenir de tous ses camarades du Canada, il demande à être rappelé à leur mémoire.

Qui d'entre nous a oublié le vieux Charles ? Qui ne fait des vœux pour la prolongation de son bonheur, tout en soupirant après l'heure où il nous sera donné d'aller le rejoindre ?

Tandis que les républicains de France, les libéraux de Belgique et d'Italie font une guerre acharnée aux Sœurs et aux Frères, nous voyons de jeunes rejetons des plus belles familles de l'Europe faire religieux ou religieuses.

— La fille cadette de Lord Gainsborough, est entrée en février dernier, chez les Sœurs de St. Vincent de Paul, rue du Bac, Paris.

— M. Alphonse de la Bouillerie, fils de M. de la Bouillerie, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'entrer au Noviciat des Jésuites, à Angers.

— M. le prince de Broglie-Revel, sous-lieutenant au 12^{me} hussards, quitte la carrière militaire où l'attendait un brillant avenir, pour se faire moine ; le jeune et brillant officier rentre chez les RR. PP. de la Grande Chartreuse, où se trouve déjà un de ses oncles, le général russe Nicolaï, qui fit Schamyl prisonnier, lors des guerres du Caucase.

M. le prince de Broglie qui revêt aujourd'hui la bure grossière du Chartreux, est cousin issu de germain de M. le duc de Broglie, membre de l'Académie française et ancien vice-président du Conseil des ministres de France.

Avis.

Les membres de l'Union-Allet sont spécialement invités à prendre part à la retraite pascale de l'Union Catholique, dont les exercices commenceront le dimanche des Rameaux, à 6½ heures du soir, à l'église du Gesù.

Cette invitation est une consigne pour nous, soyons y fidèles.

De la souveraineté temporelle du Pape. (1)

(Fin.)

Nous nous bornerons à mentionner les principaux monuments sur lesquels est appuyée l'authenticité de l'acte de donation de Constantin.

Cet acte se trouve à la suite des actes du Concile de Néocésaré, tenu en 314 sous le pape Saint-Sylvestre lui-même.

Il se lit aussi dans les actes de St. Sylvestre. Et vers la fin du cinquième siècle, le pape Gélase, dans un Concile de Rome auquel étaient présents soixante-et-dix évêques, déclare authentiques les actes de St. Sylvestre. Le martyrologe romain déclare également certains les actes du même pape. A l'époque de la correction romaine du décret de Gratien, ces actes existaient encore à la bibliothèque du Vatican, sur de très anciens manuscrits.

L'acte de donation se trouve dans la collection des actes du pape Deusdedit qui gouverna l'Eglise au commencement du septième siècle.

Au neuvième siècle Hincmar de Reims en fait mention.

Au onzième siècle, St. Pierre Damien le cite textuellement dans sa discussion synodale entre l'avocat et le défenseur de l'Eglise romaine. Anselme, évêque de Lucques, le rapporte tout au long au 4ème volume de ses œuvres. Yves de Chartres le cite également.

Le Grec schismatique Balsamon, qui est loin d'être favorable à l'Eglise de Rome, transcrit aussi l'acte de donation de Constantin.

On le trouve au Chapitre XIV de la distinction XCVI du décret de Gratien.

Cet acte se trouve cité dans la constitution *Fundamenta militantis ecclesie* de Nicolas III : “ ... Afin que l'Eglise-mère elle-même, dans la charge de réunir et de faire paître les fidèles, ne “ manquât pas des secours temporels, et que “ plutôt aidée par eux elle avançât toujours dans les accroissements spirituels : il est évident qu'il ne s'est point “ fait sans miracle que l'infirmité du monarque Constantin, prévue de Dieu comme l'occasion, mais guérie par “ les Onctions baptismales, ajouterait comme un affermissement à l'Eglise elle-même ; et que cet empereur, le “ quatrième jour de son baptême, déclarât avec tous ses “ satrapes, tout le sénat, les grands et tout le peuple, qu'en “ la personne du bienheureux Sylvestre, il lui concédait “ et lui abandonnait la ville de Rome, par sa constitution “ pragmatique, pour être à sa disposition et celle de ses “ successeurs, décernant aux Pontifes Romains la monarchie de l'une et de l'autre puissance sur la ville elle-même ; ne jugeant pas juste que là où l'empereur céleste “ a institué le principat du sacerdoce et la tête de la religion chrétienne, l'empereur terrestre y ait aucun pouvoir, mais bien plutôt que le siège même de Pierre, déjà “ placé sur le trône romain, comme lui appartenant en “ propre, jouit en tout de la pleine liberté de ses actes, et “ qu'il ne fût soumis à aucun homme, lui que l'on sait

(1) Voir les nos. de décembre, janvier, mars, juin, juillet, août, septembre, novembre, décembre, janvier et février.

“ avoir été, par la bouche divine, élevé au-dessus de tous.” (1).

Le Pape Léon IX en 1513 rapporte l'acte de donation de Constantin presque tout au long dans sa première lettre contre les prétentions de Michel de Constantinople.

Or, pour pouvoir donner le démenti à tant d'autorités, nous avons droit d'exiger d'autres arguments que ceux que les adversaires ont fait contre l'authenticité de l'acte dont nous venons de parler ; et jusqu'à nouvelles informations de leur part, il nous est permis de rejeter leur jugement préconçu, pour la plupart, sur la haine qu'ils ont vouée à l'Eglise romaine.

C'en est donc fait. L'Eglise est maîtresse de Rome ainsi que des provinces qui l'entourent, et d'une manière manifestement providentielle.

De fait, les Papes agiront toujours dans la suite en souverains de Rome. Ce sont eux qui se chargeront de pourvoir à sa défense contre les attaques des barbares. Lorsque leurs armées succomberont sous les hordes des Lombards, ils appelleront à leurs secours les rois de France, Pepin et Charlemagne qui forceront ceux-ci à restituer à l'Eglise les territoires qu'ils lui ont enlevés.

Au commencement de notre siècle, un conquérant énor-gueilli par les succès de ses armes, ira porter un pied sacrilège sur le territoire de l'Eglise : Mais il sera frappé par Dieu lui-même, et ira mourir sans armes sur le rocher de Ste. Hélène.

De nos jours un roi lâche se faisant l'instrument d'une armée composée de révolutionnaires, a osé aller s'asseoir sur le trône de Pierre : mais Dieu veille toujours sur son Eglise. Il a su démolir le puissant empire Romain pour faire de Rome la Capitale du royaume de Jésus-Christ ; il saura, quand l'heure sera venue, disperser les phalanges garibaldiennes, et rétablir son Eglise dans cette liberté temporelle dans laquelle il l'a toujours conservée miraculeusement depuis le commencement du monde. Il a déjà frappé l'usurpateur-en-chef. C'est un signe des temps : l'heure de la délivrance est proche. Rome sera toujours la ville des Papes. Le chrétien qui réfléchit sur l'état présent des choses en regardant le passé, envisage l'avenir sans crainte, avec confiance, avec assurance même : les projets des méchants passent, mais les desseins de Dieu sont éternels.

Nous ne pouvons mieux terminer ce petit travail qu'en invitant nos lecteurs à écouter un instant avec nous Celui qui a si dignement défendu les droits du trône de David qu'il vient de laisser au regret de tout le monde catholique. Pie IX, de sainte mémoire, disait dans sa Bulle du 26 mars 1860 : “ Comme l'Eglise Catholique, fondée et instituée par Jésus-Christ pour procurer le salut éternel des hommes, a reçu en vertu de son institution divine la forme de société parfaite, elle doit jouir d'une liberté telle que, dans l'accomplissement de son ministère sacré, elle ne soit soumise à aucun pouvoir civil. Et parce que, pour agir librement, comme il était juste, elle avait besoin de ces secours assurés qui conviendraient à la condition et à la nécessité des temps, c'est certainement

“ par un conseil particulier de la Providence qu'il est arrivé que, lorsque l'empire romain s'écroula et fut divisé en plusieurs royaumes, le pontife romain, que Jésus-Christ a constitué la tête et la centre de toute son Eglise, acquit le principat civil. Ce qui, sans aucun doute, a été très sagement résolu par Dieu lui-même, afin que, dans une si grande multitude et variété de princes temporels, le Souverain Pontife jouit de cette liberté politique qui est si absolument nécessaire à l'exercice, sans aucun empêchement, de son pouvoir spirituel, de son autorité et de sa juridiction dans tout l'univers. Et il convenait pleinement qu'il en fût ainsi afin que dans l'univers catholique il ne s'élevât aucune occasion de douter que ce siège, auquel, à cause de sa principauté suprême, il est nécessaire que toute Eglise arrive, pourrait quelque fois être conduit dans l'exercice de sa charge universelle peut-être par l'impulsion des pouvoirs civils ou par l'ardeur des partis. Mais on comprend facilement comment ce principat de l'Eglise romaine, bien que de sa nature il sente la chose temporelle, revêt cependant le caractère spirituel en vertu de la destination sacrée qu'il a, et de ce lien le plus étroit qui l'unit aux fondements les plus essentiels de la chose chrétienne.”

Les évêques du monde catholique partagent absolument les idées de Pie IX, comme on le voit par leur célèbre adresse du 9 juin 1862, dans laquelle ils disent : “ En effet, nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le pontife romain, chef de toute l'Eglise, ne fût ni le sujet, ni même l'hôte d'aucun prince ; mais qu'assis sur son trône, et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne..... “ Quoi de plus ? vous avez condamné par un juste jugement ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques, et vous avez proclamé nul et de nul effet tout ce qu'ils ont accompli ; vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient illégitimes et sacrilèges ; vous avez déclaré, avec raison et à bon droit, que les auteurs de ces forfaits étaient passibles des peines et des censures ecclésiastiques. Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment.”

Voilà ce que tout catholique doit faire.

UN SOLDAT DU PAPE.

NAISSANCE.

En cette ville, le 19 courant, la Dame de M. Lucien Forget, avocat, ex-zouave, une fille.

(1) Texte des Decretales, liv. I, titre VI, chap. 12. (Traduction de Maupied.)